

COMPTE-RENDU DE COMITE DE SUIVI

Projet éolien de Sens-de-Bretagne, Feins et Marcillé-Raoul

DATE : 26/09/2012

DE : **Perrine LE SAINT**

Présents :

M. Bodin	Vice-président de la Communauté de Communes du Pays d'Aubigné
M. Colombel	Maire de Sens-de-Bretagne
M. Canto	Maire de Marcillé-Raoul
M. Fougé	Maire de Feins
Mme Rogard	Chargée du transport et habitat – Communauté de Communes du Pays d'Aubigné
Mme Andrieux	Chargée de mission Natura 2000 - ICIRMON
M. Henon	Représentant des Riverains de Feins (les Broses de Pocsé) et Représentant de l'association APSE
M. Bisson	Représentant des Riverains de Sens-de-Bretagne (Les Archères)
M. Melin	Représentant des Riverains de Marcillé-Raoul (Le Pont aux Chèvres)
M. Waeber	Gérant - EREA Ingénierie
M. Le Houédec	Chargé de mission naturaliste faune - Bretagne Vivante / présent en fin de séance
Mme Sepchat	Responsable de l'Agence de Nantes - EDF EN France
Mme Le Saint	Ingénieur Projets - EDF EN France

Excusés :

M. Lambert Propriétaire et exploitant privé, commune de Sens-de-Bretagne

Objet de la réunion :

Point d'avancement sur le projet éolien à l'étude.

Introduction :

EDF EN rappelle les objectifs du comité de suivi :

- ✓ Faire un point d'avancement sur le développement du projet éolien (études en cours, résultats d'études, ...)
- ✓ Instaurer un dialogue régulier entre les différents acteurs du territoire ;
- ✓ Mettre en place et organiser la concertation autour du projet éolien.

Projet éolien :

Planning prévisionnel :

EDF EN expose le planning prévisionnel du projet à l'étude.

Depuis le mois de février 2012, des expertises sont en cours afin d'analyser les enjeux du site. Il s'agit d'expertises écologique, acoustique, paysagère et technique. Au terme de cette première phase d'études, un pré-projet sera défini début 2013.

Par la suite, durant le premier semestre 2013, sera lancée la seconde phase d'études : l'analyse des impacts du projet et la proposition de mesures. Au terme de cette phase sera défini un projet final, pour lequel des demandes de permis de construire et d'autorisation d'exploiter pourront être déposées.

Point sur l'analyse des enjeux écologiques du site :

EDF EN rappelle que l'association Bretagne Vivante a été missionnée pour l'analyse écologique des enjeux du site. Un pré-diagnostic écologique a été établi de février à mars 2012 et présenté en comité de suivi du 25 avril 2012. Ce pré-diagnostic avait pour but d'identifier les types et la localisation des enjeux et de faire ressortir les éléments notables à prendre en compte lors des inventaires de terrains.

Les inventaires des habitats, de la faune et de la flore ont été réalisés sur les terrains du site d'études (destinés à l'implantation d'éoliennes) et également sur des secteurs périphériques (Forêt de Bourgoût, Bois de la Claire, Bois de Soubon et secteur entre les parcelles de Sens-de-Bretagne et Marcillé-Raoul), afin d'avoir une vision écologique globale de la zone d'étude.

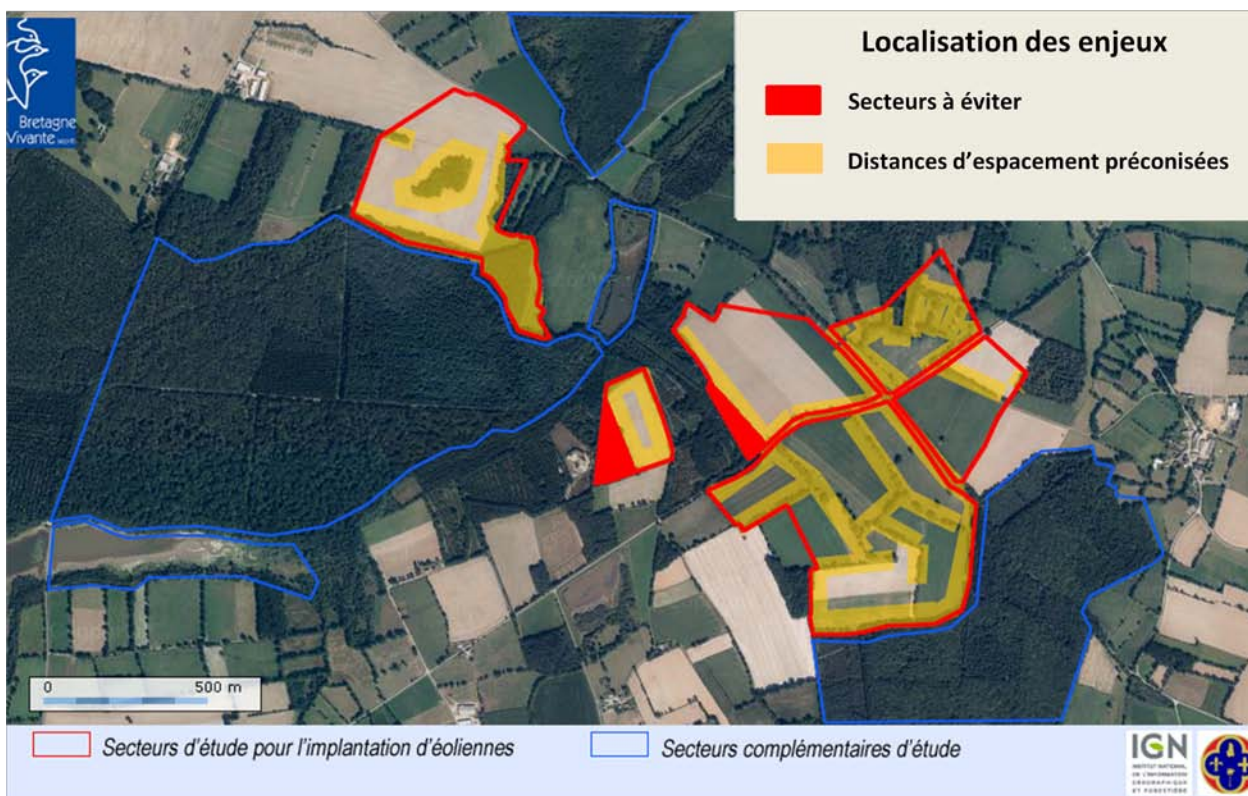
La synthèse des inventaires réalisés est présentée :

Concernant les **habitats et la flore**, certains habitats naturels présents sur le site d'étude seront à éviter dans la future implantation (prairie humide, boisements marécageux,...).

Une attention particulière a été portée aux **chiroptères**, compte tenu de la proximité de la NATURA 2000 de l'étang du boulet et des boisements périphériques à la zone. Les écoutes ont abouti à l'absence de flux important ou régulier de chauves-souris sur le site d'étude. Les contacts ont été plus importants et plus diversifiés au niveau des boisements et des lisières de forêt. Ces zones devront être évitées. De plus, il a été constaté que les espèces ciblées comme les plus vulnérables sont très cantonnées à l'étang.

Enfin, concernant l'**avifaune**, il a été constaté suite aux inventaires de terrain que les oiseaux caractéristiques des milieux forestiers ou des milieux d'eau sont très cantonnés à leurs habitats. Le site d'étude présente essentiellement une avifaune classique de bocage et de culture. Néanmoins, des enjeux aux regards de certaines espèces migratrices et hivernantes sont identifiés.

L'analyse des enjeux écologiques du site est aujourd'hui finalisée. La carte de synthèse des enjeux identifiés par Bretagne Vivante est exposée par EDF EN et préconise d'éviter certains secteurs et de s'éloigner d'autres. La carte des recommandations a été présentée.



Carte des recommandations écologiques

Point sur l'analyse des enjeux paysagers :

EDF EN a missionné la société Ouest Aménagement pour la réalisation de l'étude paysagère du projet éolien. Cette étude est un volet de l'Etude d'Impact sur l'Environnement.

Un rendu de la phase initial d'analyse des enjeux paysagers du site est attendu courant du mois de novembre 2012.

Point sur l'analyse des enjeux techniques :

Raccordement :

Les résultats de la pré-étude simplifiée ont été transmis à EDF EN par ERDF pour la solution de raccordement envisagée pour le projet éolien de Sens-de-Bretagne, Feins et Marcillé-Raoul. Dans cette étude, ERDF présente une solution de raccordement au poste source de Combourg, à 14 km du site d'étude. Il est rappelé qu'il s'agit d'une pré-étude et non d'une solution définitive de raccordement de l'installation.

Mesure de vent :

Il est ensuite expliqué que le mât de mesure enregistre les données vent sur le site depuis le mois de mars 2012. Il faudra un an de mesure pour pouvoir avoir une analyse précise de la ressource. Un premier retour sur les vitesses de vent enregistrées pourra être fourni au prochain comité, soit à 10 mois de mesures.

Géomètre :

Enfin, EDF EN indique qu'un géomètre a réalisé des relevés altimétriques sur le site d'étude durant l'été afin de connaître plus précisément l'altimétrie des terrains, notamment par rapport au plafond aérien militaire imposant une hauteur maximale de 204 m NGF en bout de pales.

Expertise acoustique – présentation de Lionel Waeber, EREA Ingénierie :

EDF EN a missionné la société EREA Ingénierie pour la réalisation de l'étude acoustique du projet éolien. EREA Ingénierie a été convié au comité afin d'expliquer la problématique acoustique des parcs éoliens et de présenter la méthodologie appliquée dans le cadre de la conduite de cette étude qui est un volet réglementaire de l'Etude d'impact sur l'Environnement.

La première partie a consisté à présenter quelques définitions générales sur l'acoustique.

Par la suite, la réglementation acoustique applicable à l'éolien a été expliquée. Celle-ci est définie par l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Lionel Waeber présente ensuite la méthodologie de l'étude acoustique. Celle-ci s'articule en trois axes : les campagnes de mesures *in situ*, l'estimation de la contribution sonore des éoliennes puis l'analyse des émergences à partir des deux points précédents.

Concernant le projet éolien de Sens-de-Bretagne, Feins et Marcillé-Raoul, EDF EN réalisera deux campagnes de mesures *in situ* de longue durée (2 semaines), l'une en période estivale (végétative) et la seconde en période hivernale (non végétative). Ce protocole a été validé par les services de l'Etat lors du pôle éolien en décembre 2011.

La première campagne de mesure *in situ* a été réalisée du 13 août au 27 août 2012. Celle-ci a été réalisée en 6 points au niveau des habitations les plus proches du site d'étude. La carte des points de mesures est présentée au comité.



Carte des points de mesures

Suite à ces deux campagnes de mesures in situ, le bruit résiduel mesuré sera analysé en fonction des données de vent mesurées au niveau du mât de mesures.

La phase de calcul des émergences du projet au droit des habitations riveraines est ensuite détaillée.

Pour conclure, Lionel Waeber insiste sur le fait que l'étude acoustique du projet éolien est très cadrée et fait référence à la réglementation des ICPE. Cette réglementation prévoit des mesures de réception acoustique, après mise en service du parc pour valider ou vérifier que les seuils réglementaires sont respectés. De plus, il est rappelé qu'EDF EN réalise l'étude acoustique très en amont dans la phase de développement du projet pour pouvoir retenir la variante d'implantation qui assurera le respect de la réglementation en phase exploitation.

La présentation d'EREA Ingénierie est disponible dans les classeurs de concertation dans les mairies.

Questions/réponses posées lors du comité :

- ✚ Questions : les différentes études seront-elles rendues publiques ?
Réponse : elles le seront dans le cadre de l'Enquête Publique qui est prévue dans la procédure d'instruction.
- ✚ Question : le raccordement sera-t-il fait en souterrain ?
Réponse : Il est rappelé que pour tous les projets éoliens le raccordement se fait en souterrain.
- ✚ Question : les expertises de Bretagne Vivante préconise d'éviter certains secteurs, s'agit-il de préconisations ou d'obligations réglementaires ?
Réponse : il s'agit bien de préconisations, qui seront bien évidemment prises en compte dans le choix d'implantation du projet éolien, en concertation avec les services de l'Etat et les associations de protection de la nature.
- ✚ Question : quel indicateur (L_{Aeq} et L_{50}) sera utilisé pour l'étude acoustique ?
Réponse : c'est la L_{50} qui est utilisée car cet indicateur permet une élimination très large des évènements particuliers liés aux activités humaines et correspond ainsi au bruit de fond dans l'environnement.
- ✚ Question : M. Henon attire l'attention du comité sur le fait que suite au classement des éoliennes dans le régime ICPE une circulaire a été adressée aux Préfets leur précisant que le volet acoustique pourra être traité avec une priorité moindre.

Réponse: EDF EN répond que quoi qu'il en soit l'exploitant est contraint de respecter la réglementation en vigueur.

✚ Question: la réglementation ICPE impose-t-elle une périodicité pour la réalisation des réceptions acoustiques post-implantation ?

Réponse: après vérification des textes réglementaires, c'est l'arrêté préfectoral d'autorisation qui fixe la périodicité des contrôles (l'Art.5 de l'Arrêté du 23 janvier 1997).

✚ Question: A quelle vitesse de vent s'arrête les éoliennes ?

Réponse: l'éolienne s'arrête automatiquement de fonctionner lorsque le vent dépasse 90 km/h, soit 25 m/s (mise en drapeau).

✚ Question: la réception acoustique post-implantation est-elle rendue publique ?

Réponse: il n'y a aucune obligation pour l'exploitant de rendre publique cette étude, cependant, étant donné qu'elle est imposée par la Police des Installations Classées, il doit être possible de se la procurer via les services de l'Etat.

Concertation :

Visite d'un parc éolien en exploitation :

Il est par ailleurs convenu qu'EDF EN organisera au printemps prochain une visite d'un parc éolien en exploitation. Ce parc éolien pourrait être celui de Bouin en Vendée. EDF EN prendra à sa charge le transport. Les participants seront les élus, des riverains et autres acteurs du territoire, répartis à parts égales.

Opposition :

M. Canto indique qu'une certaine opposition commence à se faire sentir localement et souligne que cela semble être dû au développement de trois projets éoliens sur le territoire.

M. Melin attire l'attention du comité sur la nécessité de mieux informer sur les trois projets à l'étude sur le territoire. Les membres du comité sont tous conscients de la nécessité de traiter de la cohérence des trois projets, et une attention particulière est demandée par les services de l'Etat sur ce point.

Prochain comité :

Au vue de la présentation du calendrier des études, EDF EN rappelle que l'état initial sera finalisé à la fin de l'année. Aussi, il est convenu d'organiser le prochain comité de suivi début 2013.

La date retenue est le mercredi 9 janvier 2013 à 15h à la Communauté de Communes du Pays d'Aubigné.